



Charte d'honneur sur la participation politique des jeunes

Introduction

Afin de :

- Concrétiser le dynamisme civil enclenché par le PCM,
- Mettre en œuvre les recommandations de l'appel lancé par les jeunes du Programme, comprenant les conclusions des conférences régionales et de la conférence nationale sur « l'implication des jeunes dans la gestion de la chose locale »,
- Renforcer le rôle des jeunes dans le développement humain durable à travers trois thématiques : la démocratie, l'état de droit, la gouvernance économique et l'environnement,
- Tenir en considération les conclusions émanant des activités des universités des jeunes pour le développement, dans le cadre du plan d'action du pôle « citoyenneté et accès aux droits » en tant qu'espaces de concertation des jeunes dont le but principal est d'instituer les mécanismes de la participation de la jeunesse marocaine à la réalisation du développement humain durable,
- Concrétiser la volonté des jeunes du PCM à créer des mécanismes encourageant leurs semblables, dans les quartiers et les douars, à la participation citoyenne à la chose locale et redonner à l'action politique sa noblesse et sa déontologie.

Nous déclarons l'établissement d'une charte d'honneur sur la participation politique des jeunes.

Fondements :

- Les mutations que connaît le Maroc et qui visent à instituer la démocratie et le modernisme sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi,
- La volonté déclarée par les Hautes Instances du pays, visant à faire des questions de la jeunesse une priorité stratégique, notamment via le lancement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).
- Les conclusions du rapport du cinquantenaire sur le développement humain au Maroc, qui ont confirmé que l'avenir de notre pays est lié principalement à l'insertion des jeunes générations dans le processus du développement socio-économique,
- Le besoin urgent de reconsidérer les méthodes selon lesquelles l'état gère les attentes des jeunes ainsi que les contraintes empêchant la participation de ces derniers à la chose publique,
- Les modifications introduites à la charte communale ayant renforcé le rôle des collectivités locales, en tant qu'institutions publiques, dans la réalisation du développement socio-économique et culturel équitable.



Programme Concerté Maroc

De ce fait, il est indispensable que les collectivités locales pensent adopter une approche globale et intégrée visant à renforcer les valeurs positives chez les jeunes se trouvant sur son territoire, en encourageant les activités à dimension éducationnelle, l'insertion sociale, l'animation culturelle et scientifique, et en offrant plus d'opportunités qui permettraient de protéger les jeunes de la délinquance et de l'extrémisme, et ce en multipliant les mécanismes de concertation, de dialogue, d'information, et de communication.

Principes généraux

Egalité
Respect mutuel
Reconnaissance de l'autre et bannissement de l'exclusion
Dialogue
Coresponsabilité
Coopération
Démocratie
Parité
Transparence
Bannissement de la violence
Gestion des litiges à l'amiable

Engagements

Au vu des fondements et afin de mettre en œuvre les principes généraux susmentionnés ainsi que les objectifs du millenium, nous demandons aux élus ce qui suit :

Concernant la « démocratie et l'état de droit »

- Concrétiser le droit à l'information et veiller à la communication continue avec la population, notamment, les jeunes ;
- Impliquer les associations, concernées par les questions relatives aux jeunes, dans la réalisation du plan communal de développement socio-économique et culturel de la collectivité locale ;
- Offrir aux jeunes et aux associations de la société civile la possibilité de suivre les travaux et activités du conseil communal,
- Œuvrer pour que la collectivité soit une institution publique au service des jeunes et à l'écoute de leurs problèmes ;
- Renforcer les possibilités d'un partenariat équilibré avec les associations œuvrant pour le bien-être des jeunes.

Concernant la « gouvernance économique »

- Instituer les mécanismes assurant l'implication des jeunes dans l'élaboration des budgets ainsi que le suivi et le contrôle de la gestion des ressources publiques.
- Renforcer la protection des couches sociales défavorisées et marginalisées notamment dans le milieu des jeunes et des femmes ;
- Faire de la collectivité locale le milieu propice pour encourager les jeunes à bénéficier davantage d'opportunités de développement socio-économique afin d'améliorer leur conditions de vie.

Concernant l'« environnement »

- Faire de la collectivité locale une institution publique œuvrant à instaurer une culture de protection de l'environnement et de préservation de la santé des jeunes.

En qualité de

Signature